



LIVRE BLANC DES SERVICES À LA PERSONNE

9 PROPOSITIONS POUR 2017

Avril 2017

# Edito

Depuis le Plan Borloo de 2006, quand on aborde les services à la personne, on parle un jour d'un eldorado et le lendemain d'un secteur en déclin qui peine à se développer.

Pourtant il ne manque pas grand chose pour que les services à la personne puissent vraiment décoller et apporter d'une part une amélioration de la qualité de vie des français et d'autre part des emplois non délocalisables en abondance.

Il suffirait seulement que notre prochain gouvernement choisisse une vision à long terme et qu'il prenne quelques mesures pour le secteur. Afin de participer à l'essor du secteur, nous avons donc décidé chez Aladom d'interroger l'ensemble des candidat(e)s déclaré(e)s à la présidentielle de 2017 afin de connaître leurs positions et de savoir ce qu'ils préconisent.

Nous avons synthétisé ce qui pourrait aider le secteur dans des propositions pour les familles, pour les organismes du secteur et pour les intervenants.

Vous trouverez dans ce livre blanc, 9 propositions qui pourraient vraiment booster le secteur des services à la personne ainsi que les réponses à nos questions des candidats. Notre objectif est de faire vivre ce document jusqu'au 7 mai 2017... et au delà.



**Guillaume THOMAS**

Fondateur du site [www.aladom.fr](http://www.aladom.fr)

[guillaume.thomas@aladom.fr](mailto:guillaume.thomas@aladom.fr)

twitter : thogui

# ALADOM en bref

aladom.fr est un site internet lancé en 2008 qui permet de trouver partout en France des prestataires de services à la personne.

Le site se positionne entre l'offre et la demande et met en relation les prestataires de services à la personne (particuliers, entreprises et associations) avec ceux qui cherchent des solutions pour le ménage, la garde d'enfants, le soutien scolaire, l'aide aux seniors, le jardinage, le bricolage...

600 000 visiteurs par mois  
200 000 prestataires référencés  
Plus de 1 000 mises en relation quotidienne  
Plus de 5 000 demandes de devis par mois  
10 000 offres d'emploi

## Nos clients et Partenaires

Aladom référence plus de 200 000 prestataires de services à la personne en France : entreprises, associations et particuliers.

De nombreux organismes utilisent nos services pour développer leurs activités : trouver des clients et recruter des intervenants.

Voici quelques uns de nos partenaires :



<b>ALADOM en bref</b>	<b>2</b>
<b>Nos clients et Partenaires</b>	<b>2</b>
<b>9 Propositions pour 2017</b>	<b>4</b>
3 propositions pour aider les familles	4
3 propositions pour aider le secteur à se structurer	5
3 propositions pour aider les intervenants	6
<b>Questions pour les candidats à la présidentielle</b>	<b>7</b>
1) Les dispositions fiscales	7
2) Faut-il simplifier le secteur ?	8
3) Le recrutement dans les services à la personne	9
4) Le délai pour bénéficier des avantages fiscaux	11
5) Le travail au noir	12
6) Les nouvelles plateformes	13

# 9 Propositions pour 2017

## 3 propositions pour aider les familles

### Proposition 1 : Réduire le coût des services à la personne

Trop de personnes n'utilisent pas les services à la personne à cause des coûts ou du décalage dans le temps des avantages fiscaux. Un système de **subrogation** comme en Suède permettrait de ne pas avancer le montant de la réduction d'impôt. Un nombre limité de salariés bénéficient d'une prise en charge de tout ou partie des coûts par leurs employeurs via des **CESU préfinancés**. Les organismes publics (départements, CAF...) peuvent aussi prendre en charge via des aides (APA, PAJE...) une partie des dépenses mais ces aides sont jugées **complexes**.

⇒ Proposer aux foyers français un **compte CESU** sur lequel seront versées les différentes aides (départements, employeurs, CAF...), qui permettra de régler les services à la personne et de **bénéficier immédiatement** des avantages fiscaux (réduction de 50%).

### Proposition 2 : Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Les familles monoparentales ou dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas accès à des modes de garde collective comme la crèche doivent accéder plus simplement à des solutions en toute confiance. En ce qui concerne les seniors, de nombreux aidants doivent souvent mettre de côté leurs carrières pour prendre en charge leurs parents.

⇒ Créer un **droit opposable à la garde d'enfants et au maintien à domicile**, promouvoir le recours aux services à la personne et inciter les employeurs à abonder le compte CESU de leurs salariés.

### Proposition 3 : Simplifier la recherche de solutions

A l'heure où l'on parle d'uberisation dans tous les secteurs, il est important de permettre aux utilisateurs de services à la personne de trouver simplement des solutions à leurs besoins en gardant l'humain au centre du secteur. Les solutions proposées doivent cependant adhérer à une charte permettant de réguler le secteur et de respecter les règles légales.

⇒ Recenser et **promouvoir l'ensemble des solutions existantes sans concurrence déloyale**, créer une charte pour ces solutions et donner accès aux usagers à l'ensemble des solutions.

### 3 propositions pour aider le secteur à se structurer

#### Proposition 4 : **Ne pas changer les règles en permanence**

Les acteurs du secteur se plaignent du manque de visibilité et des changements constants du secteur. Lors des 10 dernières années, plus de 10 changements impactant ont modifié les règles du secteur (modification de la TVA, suppression de la déclaration au forfait, abaissement de plafonds...)

⇒ Il est demandé que le futur gouvernement **maintienne la réduction de 50%** sur les dépenses et s'engage lorsqu'il met en place des mesures, à ce qu'elles perdurent au moins pendant toute la durée d'un quinquennat.

#### Proposition 5 : **Inciter la consommation de services à la personne**

Un des freins à l'usage des services à la personne reste le coût. Pour développer la consommation, il faudrait que le prochain gouvernement puisse proposer des mesures permettant de diminuer les coûts (réduction des charges sur les services à la personne, réduction de la TVA...).

⇒ **Réduire les charges** sur les emplois à domicile et appliquer une **TVA réduite** sur l'ensemble des services à la personne.

#### Proposition 6 : **Lutter contre le travail au noir et aider les organismes à recruter**

De nombreux emplois peinent à être pourvus dans le secteur des services à la personne et le travail au noir est une concurrence déloyale pour les acteurs. Le futur gouvernement devrait lancer un véritable plan contre le travail non déclaré et encourager la reprise d'activité.

⇒ Nous préconisons une **grande campagne d'information contre le travail au noir**, pour inciter à se mettre en conformité ainsi que la mise en place de sanctions après un premier avertissement auprès des personnes qui ne déclarent pas un travailleur et des personnes non déclarées.

## 3 propositions pour aider les intervenants

### Proposition 7 : Rendre le secteur plus attractif

Revaloriser le secteur en lui donnant une meilleure image, simplifier le cumul des employeurs pour permettre de sortir du temps partiel subi. Simplifier la reprise d'activité partielle aux demandeurs d'emploi sans les pénaliser financièrement.

Développer la médecine du travail pour que les salarié(e)s à domicile y aient accès.

Proposer des aides aux salarié(e)s du secteur pour obtenir leur permis de conduire.

➡ **Rendre le secteur plus attractif et simplifier la reprise d'activité partielle pour les demandeurs d'emploi pour attirer des salarié(e)s. Proposer des avantages aux salarié(e)s du secteur.**

### Proposition 8 : Développer la formation

Aujourd'hui les salarié(e)s à domicile ont peu accès à la formation, en particulier pour les salarié(e)s du particulier employeur. Nous proposons au futur gouvernement de créer une enveloppe dédiée à la formation dans les services à la personne et de permettre un accès simplifié aux formations.

➡ **Permettre aux salarié(e)s du particulier employeurs et des organismes de services à la personne d'accéder plus simplement à des formations.**

### Proposition 9 : Homogénéiser les statuts

Harmoniser les possibilités offertes entre les différents acteurs : autoentrepreneur, mandataire, prestataire, emploi direct...

Professionaliser le secteur et réduire la part de l'emploi direct.

➡ **Remettre à plat l'ensemble des statuts existants dans les services à la personne et homogénéiser les charges associées. Encourager la professionnalisation du secteur.**

# Questions pour les candidats à la présidentielle

Nous avons adressé un questionnaire avec 6 questions à l'ensemble des candidats, y compris les candidats aux différentes primaires. Voici les réponses que nous avons pu collecter.

## 1) Les dispositions fiscales

**Question d'Aladom :** Les personnes qui font appels à des prestataires de services à la personne bénéficient d'avantages fiscaux (50% de réduction ou de crédit d'impôts). Il est fréquent d'entendre parler de niches fiscales ou de cadeaux fiscaux pour les plus aisés. Quelle est votre position concernant les dispositions fiscales pour les services à la personne?

**Jacques CHEMINADE :** *"Le vrai scandale est que seulement une partie de la population puisse en bénéficier. Or, aujourd'hui en France, plus d'un million de retraités vivent avec moins de 1 000 euros par mois, c'est-à-dire en dessous du seuil de pauvreté, en particulier les femmes. L'Etat doit leur garantir l'accès aux prestataires de services à la personne, non seulement en revalorisant l'ASPA (ex-minimum vieillesse) pour une personne seule, mais aussi en leur assurant une allocation suffisante leur permettant l'accès à ces services".*

**François FILLON :** *"Créer des « moniteurs de services », sur le modèle des care managers japonais, suédois ou canadiens, chargés d'informer les personnes âgées et leurs familles, de coordonner la prise en charge et de contrôler la qualité des services".*

*"Faire de l'aide aux personnes âgées une priorité de l'engagement de service civique, étendu pour cette action spécifique aux plus de 25 ans, et définir une forme spécifique et souple du volontariat associatif afin d'aider les personnes âgées dans leur quotidien".*

*"Relever progressivement le plafond du quotient familial à 3 000 euros pour réduire l'impôt sur le revenu*

*des familles, qui ont été particulièrement pénalisées".*

*"Maintenir l'enveloppe des aides fiscales et sociales destinées aux particuliers-employeurs pour les emplois familiaux".*

**Alain JUPPE :** *"Je suis très attaché à notre politique familiale, qui est le premier des investissements d'avenir.*

*La conciliation du temps familial et du temps de travail, les modalités de garde des enfants, voire le soutien à la parentalité, concernent ou peuvent concerner toutes les familles et ce, de manière très diverse.*

*Il faut donc permettre le développement d'un éventail de solutions accessibles à chacune d'entre elles.*

*La garde à domicile verra, pour sa part, son coût diminuer pour les familles, du fait des mesures qui seront prises en faveur des particuliers employeurs, à hauteur de 600 millions d'euros.*

*Le plan de soutien à l'emploi à domicile qui sera mis en place permettra d'alléger le coût de l'heure de garde à domicile, en plus du crédit d'impôt dont bénéficient les familles soumises à l'impôt sur le revenu".*

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** : *"Je distingue les services d'accompagnants de vie aux personnes âgées qui doivent faire l'objet d'un financement et d'une formation dans le cadre d'un prélèvement de 5% sur les assurances multirisques, et les autres services tels que ménage et garde d'enfants, qui doivent continuer à être sponsorisés par l'Etat."*

**Bruno LE MAIRE** : *"Avec 1,6 millions de salariés pour 2,8 millions de particuliers employeurs, les services à la personne sont un gisement d'emplois très important pour la France en même temps qu'ils rendent un service inestimable pour de très nombreux Français dans la garde d'enfants, le ménage ou l'aide aux personnes âgées. Il faut relancer ce secteur dont la dynamique a été brisée par les mesures fiscales prises en début de quinquennat. Nous supprimerons ainsi toutes les charges sociales patronales jusqu'à hauteur du SMIC horaire. Le crédit d'impôt sera maintenu. Nous inciterons ainsi fortement à la déclaration de l'emploi à domicile ce qui augmentera la protection des salarié(e)s concerné(e)s pour un coût moindre pour les familles, les personnes âgées ou plus largement tout foyer en France qui souhaite employer quelqu'un chez soi".*

**Jean-Luc MELENCHON** : *" Notre position est d'évaluer chaque niche fiscale et de supprimer les niches injustes, inefficaces socialement ou nuisibles écologiquement. Dans ce cadre certains des avantages fiscaux pour les services d'aides à la personnes pourront sous certaines conditions être maintenus. "*

**Nicolas SARKOZY** : *"La famille est le cœur de notre société, je suis favorable à une relance des emplois familiaux pour nos enfants et nos aînés. Les emplois à domicile c'est faire garder ses enfants, aider un proche handicapé ou dépendant. Nous proposons de supprimer les charges sur ces emplois. Cet effort, au coeur de notre politique familiale, représentera une baisse de 20% du coût payé par la famille".*

## 2) Faut-il simplifier le secteur ?

**Question d'Aladom** : Le marché des services à la personne a connu de nombreux changements ces dernières années (augmentation de la TVA, suppression de la déclaration au forfait...). Les professionnels du secteur se plaignent souvent de la complexité et de l'instabilité. Que préconisez vous pour plus de simplicité et de stabilité ?

**Jacques CHEMINADE** : *"Aux entreprises à qui on rend la vie difficile, on inflige ce qu'on ne veut pas prendre à un système financier spéculatif. Les entreprises n'ont pas à payer les dégâts occasionnés par trente années de soumission à une oligarchie financière basée dans des paradis fiscaux comme la City de Londres ou Wall Street, qui démantèlent le système industriel et entrepreneurial français. Une régulation plus équilibrée doit stabiliser la situation".*

**François FILLON** : *"Renforcer les allègements existants par un nouvel allègement de charges sociales et d'impôts de production, de 25 Mds€, portant sur tous les salaires, pour redonner un nouveau souffle à l'économie française. Cet allègement montera progressivement en charge jusqu'en 2020".*

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** : *"Au-delà de la réforme de la fiscalité des particuliers que je propose (cf. question 4), je souhaite que l'on rende lisible les mécanismes d'aide et que l'on dégage l'horizon des acteurs de l'économie, notamment sur le marché des services à la personne qui souffre de complexités. Je veux réformer dès le début de mon quinquennat et m'engager à ne pas toucher aux nouvelles règles pour les 5 années qui suivent. Un marché se porte bien lorsque les règles sont lisibles, justes, et pérennes."*

**Bruno LE MAIRE** : *"Les mesures que nous préconisons seront prises lors du premier projet de loi de finances du quinquennat et nous nous y tiendrons pendant toute la durée du mandat que les Français nous auront confié"*.

**Emmanuel MACRON** : *"Emmanuel MACRON veut en finir avec les évolutions permanentes de la législation fiscale. Il entend ainsi s'engager "à ne pas modifier plusieurs fois un même impôt pendant le quinquennat"*.

**Jean-Luc MELENCHON** : *" Une "revue des mesures dérogatoires" s'impose donc. Elle pourrait ainsi constituer une base de travail à un toilettage et à une simplification du système fiscal passant par la suppression ou la refonte de nombreuses mesures dérogatoires. A condition toutefois qu'une telle démarche permette à la fiscalité de devenir plus simple, plus juste et plus stable, ce qui doit bien constituer l'objectif de départ. "*

### 3) Le recrutement dans les services à la personne

**Question d'Aladom** : Malgré un chômage élevé, les entreprises du secteur des services à la personne peinent à recruter. Que pourriez-vous proposer pour développer l'emploi dans les services à la personne ?

**François ASSELINEAU** : *"Repérer les emplois non pourvus  
Créer un observatoire national de la création d'entreprise, chargé de révéler les secteurs porteurs ou saturés selon les zones géographiques"*.

**Jacques CHEMINADE** : *"Les demandeurs d'emplois connaissent mal ce secteur. Contrairement aux préjugés, vu l'évolution de notre démographie, le secteur de l'aide à la personne est un secteur d'avenir. Je préconise donc une hausse du SMIC à 1700 euros net car il faut, en premier lieu, augmenter le pouvoir d'achat. Il s'agit de faire en sorte que tout le monde ait les moyens nécessaires pour répondre aux besoins posés. Ensuite, un meilleur revenu attirera des vocations, bien qu'il faille rester vigilant que ces emplois ne deviennent pas le dernier recours pour des personnes diplômées ne trouvant plus de travail dans leur propre secteur"*.

**Alain JUPPE** : *"Pour améliorer l'offre de garde et continuer de faire monter en qualité l'ensemble du système de garde, il nous faudra aussi trouver des solutions à la pénurie de personnels qualifiés, que*

ce soit dans le domaine de la puériculture ou de la gestion administrative et financière des structures d'accueil.

Les raisons de cette pénurie sont connues: la formation en cours d'emploi est insuffisante et peu de personnes exercent durablement cette profession en partie à cause du manque de perspectives de carrière et de possibilités d'évolution.

Un plan « métiers de la petite enfance », lancé en décembre 2008, prévoyait la formation de 60 000 personnes supplémentaires jusqu'en 2012. Il est important de valoriser ces métiers et d'augmenter l'offre de formation initiale et continue, tout en encourageant la validation des acquis de l'expérience. La validation des acquis de l'expérience existe pour accéder au CAP Petite enfance, mais elle rencontre peu de succès. Une action coordonnée de la Caisse nationale d'allocations familiales et des départements pour accompagner la formation des gardes d'enfant devra être engagée.

Un frein à l'embauche est constitué par le coût du travail peu qualifié, qui maintient au chômage les travailleurs les moins qualifiés, dont la productivité est inférieure au coût. C'est pourquoi il faut un véritable « zéro charge » au niveau du SMIC, qui n'existe pas aujourd'hui."

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** : "Le recrutement est lié à une offre de rémunération viable et à une formation proposant la possibilité d'avancer dans la profession. Je veux refondre le système de protection sociale pour permettre une meilleure attractivité."

**Bruno LE MAIRE** : "C'est en faisant sortir les salarié(e)s de la sous-déclaration actuelle que nous pourrions augmenter la protection sociale des salarié(e)s et rendre ce métier plus attractif. Par ailleurs, avec la mise en place de l'allocation sociale unique, nous revaloriserons fortement l'attractivité de la reprise d'emploi et notamment de ce secteur qui nécessite souvent un niveau moindre de qualification".

**Marine LE PEN** : "Abaisser les charges sociales des TPE-PME de façon lisible et significative en fusionnant l'ensemble des dispositifs d'allègement des charges sociales de manière dégressive (le CICE sera transformé en allègement de charges et entrera dans le dispositif). Cet allègement de charges sera conditionné au maintien de l'emploi".

**Emmanuel MACRON** : "Mise en place d'un contrôle accru de la recherche d'emploi, pour lequel les moyens de Pôle Emploi seront renforcés et les sanctions rendues justes et crédibles. À l'arrivée à Pôle Emploi, un bilan de compétence sera réalisé dans les 15 jours. Si plus de deux emplois décents, selon des critères de salaire et de qualification sont refusées, ou que l'intensité de la recherche d'emploi est insuffisante, alors les allocations seront suspendues".

"Nous aiderons les entreprises à embaucher en baissant les cotisations sociales employeurs de 6 points en remplacement du CICE, et jusqu'à 10 points au niveau du SMIC : les employeurs économiseront près de 1800 euros par an et par salarié au SMIC, 2200 euros par an pour un salarié payé 3000 euros bruts par mois."

**Jean-Luc MELENCHON** : " Pour prendre en charge la dépendance notamment, nous proposons de former, qualifier et recruter en nombre suffisant le personnel nécessaire, soit au moins 100 000 personnes.

Cela sera accompagné d'une refonte des grilles de rémunérations et de qualifications pour valoriser les métiers de prise en charge de la perte d'autonomie. "

#### 4) Le délai pour bénéficier des avantages fiscaux

**Question d'Aladom :** Les consommateurs de services à la personne peuvent bénéficier de 50% de réduction ou de crédit d'impôts mais doivent en général attendre un an pour y avoir droit. Le passage au prélèvement à la source pourrait être une opportunité pour bénéficier plus rapidement de cet avantage. Quel est votre point de vue?

**Jacques CHEMINADE :** *"Je ne suis pas convaincu par le prélèvement à la source. Comme alternative, je propose que l'État prévoit une « avance forfaitaire » la première année pour les consommateurs de services qui en feront la demande tout en évaluant leurs besoins financiers réels".*

**Alain JUPPE :** *"Pour les familles modestes, dont beaucoup de familles monoparentales qui travaillent et qui ont de jeunes enfants, il faut rendre possible le recours à la garde à domicile, en supprimant l'avance de trésorerie liée au crédit d'impôt.*

*Sur demande, les CAF distribueront à ces familles des chèques garde d'enfant à domicile représentatifs de l'ensemble des aides dont elles peuvent bénéficier - CMG et crédit d'impôt versé, en quelque sorte, en avance. Ces chèques vaudront titre emploi service. Cela laissera à la charge des familles un montant très raisonnable et rendra accessible à toutes le recours à la garde à domicile lorsqu'il y en a besoin".*

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET :** *"Dans le cadre de la réforme de la fiscalité des particuliers que je propose, je souhaite que les ménages qui font appel à ces services n'en paient qu'une fraction, et que la personne ou l'entreprise qui offre ce service fasse les démarches pour obtenir le complément de rémunération de la part de l'État. Cela permet de profiter d'un coût bas dès l'achat de la prestation, plutôt que d'attendre l'année suivante pour profiter d'un crédit d'impôt. Ceci dynamisera le marché des services à la personne, tout en simplifiant les démarches pour le consommateur."*

**Bruno LE MAIRE :** *"Le projet actuel du gouvernement ne permettra pas a priori la déduction immédiate des crédits d'impôt. Le prélèvement à la source, s'il est effectivement mis en oeuvre, ne permettra pas d'accélérer le remboursement dû. En revanche, avec la réduction des cotisations patronales, nous permettrons aux particuliers employeurs de baisser significativement leur effort de trésorerie".*

**Jean-Luc MELENCHON :** *" Nous ne sommes pas favorables au prélèvement à la source, qui suppose de confier aux entreprises la levée de l'impôt et ce faisant de leur donner accès à des données personnelles de leurs salarié(e)s. En revanche nous sommes partisans de la généralisation du paiement de l'impôt par prélèvement mensuel de l'administration fiscale. Un changement de situation en cours d'année devra pouvoir être pris en compte dans ce cadre.*

## 5) Le travail au noir

**Question d'Aladom** : Les acteurs du secteur souffrent de la concurrence du travail au noir. Que préconisez-vous ?

**Jacques CHEMINADE** : *"Aujourd'hui, en France comme ailleurs en Europe, la situation de l'emploi est catastrophique alors que le gros de la crise sociale reste à venir. La population vivant sous le seuil de pauvreté était estimée par l'INSEE à 8,6 millions en 2015. Le travail au noir de l'économie informelle est le reflet de l'effondrement financier et économique de notre pays. Mon plan de relance prévoit d'investir 100 milliards d'euros par an pour ramener la France au plein emploi. Devant l'urgence, ce plan s'articule en fonction de trois objectifs : redonner dignité et confiance grâce à l'emploi, du travail grâce à une politique de grands travaux, et faire redémarrer la croissance grâce à une politique ambitieuse de R&D. En premier lieu, il s'agit de rétablir, pour chaque individu, chaque famille et chaque entreprise publique ou privée, un cadre stable résultant d'une sécurité sociale, juridique et réglementaire."*

**François FILLON** : *"Encourager la reprise d'activité, en réformant les règles du régime d'assurance chômage, notamment via l'introduction d'une dégressivité dans l'attribution des allocations. Responsabiliser les demandeurs d'emplois en rendant obligatoire la motivation d'un refus d'emploi et en sanctionnant un deuxième refus insuffisamment motivé"*.

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET** : *"La concurrence du travail au noir se développe dans ce secteur car les indépendants, nombreux à y travailler, sont mal protégés. Ils paient cher une protection dont ils ne bénéficient pas. Je veux revenir sur le RSI qui fait l'unanimité contre lui, et libérer le travail indépendant, avec le choix d'une protection sociale publique ou privée, qui rendrait le travail au noir sans intérêt."*

**Bruno LE MAIRE** : *"Les mesures de réduction de charges patronales permettront de rendre le travail "légal" moins cher que le travail au noir. C'est à ce stade la meilleure réponse à apporter au travail au noir"*.

**Alain JUPPE** : *"Les mesures prises pour réduire le reste à charge permettront de faire sortir du travail au noir une partie de la garde d'enfant à domicile, notamment la garde ponctuelle, qui est trop peu souvent effectuée dans la légalité à l'heure actuelle."*

**Emmanuel MACRON** : *"L'insuffisance des efforts de recherche d'emploi ou le refus d'offres raisonnables entraîneront la suspension des allocations"*.

**Jean-Luc MELENCHON** : *" En 2014, 2 millions de foyers ont bénéficié du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile pour un coût budgétaire de 1,99 milliard d'euros. Le montant des dépenses déclarées s'élève à 5,5 milliard d'euros. Le montant moyen du crédit d'impôt s'élève à 995 euros, un montant très largement inférieur au plafond du crédit d'impôt de 6 000 euros (voire 7 500 euros dans certains cas)."*

*L'analyse de l'évolution et de l'impact de ce dispositif montre que l'effet incitatif joue à plein pour les foyers des classes moyennes qui emploient, pour quelques heures par semaines, des salariés à domicile et qui bénéficient donc d'un crédit d'impôt de quelques centaines d'euros. En revanche, l'effet incitatif joue faiblement voire nullement pour les foyers situés sur le haut de la distribution des revenus qui emploient un salarié à domicile comme ils le faisaient avant la création du dispositif avant 1992.*

*Compte tenu du montant moyen du crédit d'impôt, un abaissement du plafond de 6 000 à 2 000 € permettrait de conserver l'effet incitatif du dispositif en réduisant fortement l'effet d'aubaine. Il s'ensuivrait un regain de recettes budgétaires que l'on peut estimer de 200 à 300 millions d'euros."*

## 6) Les nouvelles plateformes

**Question d'Aladom :** De nouvelles plateformes sur internet (Uber, Helping...) favorisent le recours à des travailleurs indépendants plutôt qu'à des salariés. Les intervenants ne bénéficient alors pas des mêmes droits (couverture sociale, droit au chômage, accès à des prêts bancaires...). Quelle est votre position concernant ces nouveaux modèles ?

**François ASSELINEAU :** *"Lutter contre l'uberisation" de la société, Abroger les lois "Macron" et "El Khomri". Garantir une protection accrue du statut du salariat qui doit rester le statut exclusif dès lors que le travailleur effectue une prestation sous subordination ou sous dépendance économique. Garantir le statut des professions réglementées (artisans-taxi, avocats, notaires, médecins, pharmaciens, etc.)*

*Donner les moyens de renforcer le contrôle et la surveillance des fraudes par l'administration du travail, l'URSSAF et les juridictions. Fixer en urgence les nouveaux critères de reconnaissance du travail salarié (fixation du prix par le donneur d'ordre, conditions de travail prédéfinies, travail exclusif pour le donneur d'ordre, mise en relation auprès de clients par le donneur d'ordre, etc.)"*

**Jacques CHEMINADE :** *"Je suis absolument contre l'ubérisation de la société, comme je l'ai démontré dans les réponses précédentes. Enfin, soulignons qu'Uber, qui ne produit aucune richesse réelle, n'est qu'une vaste bulle financière qui éclatera sans doute d'ici peu. Déjà, Uber fait rouler à Pittsburg des voitures sans chauffeur. Vous avez dit l'emploi de l'avenir".*

**François FILLON :** *"Rendre plus fluides les parcours entre le salariat et l'activité indépendante :*

- simplifier la situation fiscale et sociale des pluri-statuts,
- autoriser le travailleur indépendant à mettre en sommeil sa structure juridique quand il devient salarié sans pour autant avoir à payer des charges sur cette structure".

**Alain JUPPE :** *"Les nouvelles formes d'emploi se multiplient. Toutes ces évolutions reflètent un bouleversement qui est lié à l'explosion du besoin d'individualisation, de la part des entreprises comme de la part des actifs. Elles sont la traduction d'une évolution des esprits. Beaucoup recherchent une forme de travail laissant plus de liberté, incluant de la multi-activité. L'emploi indépendant constitue aussi une opportunité d'insertion pour celles et ceux qui sont défavorisés sur le marché du travail traditionnel et ne parviennent pas à obtenir un emploi salarié.*

*De telles évolutions affectent notre modèle social. Trois écueils sont à éviter: naviguer contre le courant en maintenant à tout prix le monopole des règles de la « vieille économie »; tout déréglementer sans prendre en compte le besoin de protection des actifs et des entreprises ; enfin, multiplier les statuts, ce qui segmenterait la société et figerait chacun dans sa situation sans permettre les mobilités.*

*Le développement du numérique brouille la frontière entre salariés et travailleurs indépendants, notamment lorsque la mise en relation est effectuée par l'intermédiaire de plateformes. Plutôt que de multiplier des statuts ad hoc, ou de voir se multiplier les contentieux en requalification, et les contrôles dont l'issue est incertaine – une situation qui freine le développement de l'activité et de l'emploi – il appartiendra au législateur, en s'appuyant sur le dialogue social mais aussi sur le dialogue avec les plateformes, de préciser les cas dans lesquels des formes d'activité bénéficient d'une présomption de salariat ou d'une présomption de travail indépendant. En toute hypothèse, lorsque ces plateformes ont certaines prérogatives en matière de fixation des prix ou d'organisation du travail, elles devront participer à la sécurisation des parcours professionnels des personnes qui y ont recours. Une clarification des normes est également indispensable au niveau international, certaines plateformes opérant dans de nombreux pays et faisant intervenir des clients et des travailleurs de pays différents et des relations contractuelles multiples. Il est essentiel d'accompagner l'essor de l'économie collaborative : pour en tirer le meilleur, elle ne doit pas être un Far West. Tout n'est pas permis. Mais il faut se départir des suspensions a priori et analyser pas à pas les nouvelles expériences."*

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET :** *"Oui, l'ubérisation de l'économie est en marche ! Via des plates-formes digitales, elle va continuer de croître. Et il nous appartient d'en faire une force et une solution, plutôt qu'un problème face à un chômage endémique et à la crise du modèle salarial classique. Le développement du travail indépendant va concerner de plus en plus de Français. C'est aussi un moyen pour les seniors de se reconvertir, pour les hommes et les femmes qui veulent pouvoir s'organiser avec des enfants d'avoir un temps de travail plus flexible, pour des entreprises de répondre rapidement à une croissance de l'activité, ou de prospector un nouveau secteur en recrutant un indépendant."*

**Bruno LE MAIRE :** *"Ces nouveaux modèles économiques ne doivent pas être rendus compatibles avec le mécanisme de crédit d'impôt des travailleurs à domicile si le paiement des charges sociales à payer est différent. Ces plateformes ont néanmoins toute leur place car elles accordent souvent un vrai service et un confort d'usage mais elles doivent respecter les mêmes règles et accorder les mêmes droits aux salariés qu'aux travailleurs indépendants quand ils sont en condition d'emploi chez des particuliers employeurs".*

**Marine LE PEN :** *"Créer un secrétariat d'État dédié aux mutations économiques rattaché au ministère des Finances afin d'anticiper les évolutions des formes de travail liées aux nouvelles technologies (ubérisation, robotisation, économie du partage...). En coopération avec les secteurs concernés, établir une nouvelle régulation pour préserver une concurrence loyale".*

**Jean-Luc MELENCHON :** *" Les deux premières positions pour protéger les salarié(e)s consistent à abroger la loi El Khomri et revenir sur les lois Macron. Nous rétablirons ainsi la hiérarchie des normes sociales faisant primer la loi sur le contrat.*

*En outre, nous permettrons à tou(s)/tes les travailleur(rs/ses) affilié(e)s au régime social des indépendants (RSI) de rejoindre le régime général de la sécurité sociale.*

*Enfin, nous encouragerons le passage à l'économie coopérative en encadrant le développement des activités liées à l'économie collaborative pour préserver le caractère de " partage " et d'utilité sociale contre la privation, l'évasion fiscale, la concurrence déloyale et pour stopper "l'uberisation" des activités."*

Le [questionnaire](#) a été envoyé à :

- Nathalie ARTHAUD (Lutte Ouvrière)
- Jacques CHEMINADE (Solidarité et progrès)
- Jean-François COPE (Les Républicains)
- Nicolas DUPONT-AIGNAN (Debout la France)
- Alain JUPPE (Les Républicains)
- Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET (Les Républicains)
- Bruno LE MAIRE (Les Républicains)
- François FILLON (Les Républicains) [equipe@fillon2017.fr](mailto:equipe@fillon2017.fr)
- Marine LE PEN (Front national) = > mail envoyé à [contact@marine2017.fr](mailto:contact@marine2017.fr)
- Emmanuel MACRON (En Marche)
- Jean-Luc MELENCHON (candidat hors parti)
- Jean-Frédéric POISSON (Parti chrétien démocrate)
- Philippe POUTOU (Nouveau parti anticapitaliste)